



Société anonyme au capital de 12.061.987,06 euros  
Siège social : 8, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

342 376 332 R.C.S. PARIS

**COMPTE RENDU DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 23 JUIN 2009**

*(Recommandation AMF du 21 avril 2006 modifiée le 24 avril 2007)*

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est réunie le 23 juin 2009 à neuf heures à l'Hôtel Régina situé à Paris (1<sup>er</sup>) 192 rue de Rivoli.

Dans un premier temps, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, arrêtés par le Conseil d'administration le 23 avril 2009, ont été soumis aux actionnaires pour approbation.

Thomas Reynaud, Directeur Financier du Groupe et Directeur du Développement, a présenté les données chiffrées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La parole a ensuite été laissée aux Commissaires aux comptes du Groupe. Monsieur Xavier Cauchois (PricewaterhouseCoopers Audit) a confirmé que la méthode d'établissement des comptes ne différait pas de celle utilisée pour l'exercice précédent. Madame Tita Zeitoun (Boissière Expertise Comptable) a présenté quant à elle les conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.

L'Assemblée, présidée par Cyril Poidatz, s'est poursuivie par une séance de questions-réponses, portant notamment sur l'ordre du jour, avant que les résolutions ne soient mises aux voix.

I - Séance de questions-réponses (extraits)<sup>1</sup>

Lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, les actionnaires ont eu l'occasion d'interroger les dirigeants d'Iliad sur différents points relatifs à la gestion de la Société et à ses perspectives d'avenir.

**Question**

Le cadre réglementaire sur la fibre vient d'être précisé hier, pouvez-vous nous faire un petit commentaire sur la façon dont vous accueillez cette décision ?

---

<sup>1</sup> Il n'est pas rendu compte dans le présent document des questions relatives aux cas strictement personnels évoqués par les actionnaires.

## Réponse

Ces projets de décisions s'inscrivent dans la continuité de la loi de Modernisation de l'Economie et permettent d'arrêter les techniques de qualité et un cadre précis pour le déploiement au sein des immeubles. Ce qui est important pour le Groupe Iliad, du fait de l'architecture de son réseau ou de ses choix technologiques, est que le principe de fibres en surnuméraires soit acté dans le déploiement vertical. Les fibres en surnuméraire, c'est-à-dire l'installation de plusieurs fibres au sein de l'immeuble par appartenance, pour permettre à plusieurs opérateurs en pied d'immeuble de se raccorder directement et de créer une continuité dans leur réseau sans avoir à ré-intervenir au pied d'un immeuble à chaque fois qu'un abonné se connecte.

## Question

C'est une atteinte au droit de propriété. Vous avez la prétention de dire "*je vais rentrer du câble chez le propriétaire de l'immeuble*". C'est absolument inadmissible ! C'est comme les antennes aussi. Avez-vous pris en compte le danger que causent les antennes ?

## Réponse

Vous évoquez deux points dans votre question. D'abord, vous parlez d'une atteinte au droit de propriété. Ce n'est pas une atteinte au droit de propriété puisque nous déployons de la fibre en verticalité dans un immeuble lorsque nous disposons de l'accord de la copropriété. Nous n'arrivons pas dans un immeuble pour déployer de la fibre *ex nihilo*. Ensuite, en ce qui concerne les antennes, nous ne sommes aujourd'hui malheureusement pas encore opérateur mobile – nous espérons l'être. Si nous le sommes un jour, nous ferons très attention. Nous étudions toutes ces questions même si les dommages qui pourraient être causés par les antennes pour la santé, n'ont pas été prouvés.

## Question

En dehors de notre société, d'autres opérateurs sont-ils susceptibles de se porter candidats à l'obtention de la quatrième licence ? La presse a parlé de Virgin Mobile, de Numéricâble. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

## Réponse

Effectivement, d'autres opérateurs se sont portés candidats. Vous avez raison de citer ces noms. Je vous rappelle à ce sujet que, contrairement à ce que la presse écrit de temps en temps, l'appel à candidatures n'a pas été fait uniquement sur mesure pour Free. Il est tout à fait normal que tous les opérateurs – pour le respect de la liberté de la concurrence en France – puissent se porter candidats. Nous espérons avoir un très bon dossier et pouvoir le déposer, mais il est tout à fait normal que les autres opérateurs soient également des candidats potentiels. Ce n'est pas un domaine réservé à Free.

## Questions

Sur quels critères se fera le choix? Est-ce par rapport au montant donné de 240 M€ ?

## Réponses

Il y a un cahier des charges assez important. Ce sont essentiellement des critères de couvertures du territoire, des critères financiers, etc.

Le montant vient d'être confirmé par la Commission de Transfert de Patrimoine, montant qui est un peu supérieur à ce que l'Etat avait envisagé. Il est important de préciser que cet appel d'offre ne repose pas sur un principe d'enchères. Le prix de la licence est fixé et il s'élève à 240 M€.

### **Question**

Est-ce que l'attribution de la licence sera fonction du dossier qui sera remis et qui répondra mieux aux attentes de l'appel d'offres ?

### **Réponse**

Exactement. Malheureusement, je sais que l'appel d'offres n'est pas encore lancé, contrairement à ce que beaucoup de personnes croient et à ce qu'écrivent certains journalistes. Le gouvernement, notamment Luc Chatel, a dit très récemment que l'appel d'offres devrait être lancé courant juillet.

### **Question**

Un mot sur le WiMax qui était promis à un bel avenir. Vous vouliez racheter – je crois – une licence nationale. On n'en parle plus. Ce n'est pas au point ?

### **Réponse**

Nous avons eu quelques investissements sur le WiMax en 2008, qui, à l'échelle du Groupe, ne sont pas significatifs. Nous respectons nos engagements liés à cette licence en termes notamment de couverture du territoire. Aujourd'hui, notre stratégie mobile est avant tout centrée autour de l'obtention de la quatrième licence. Notre licence WiMax pourrait retrouver du sens au sein d'une activité mobile qui reposera essentiellement sur la quatrième licence et sur la mise à disposition du spectre en deux points et en 900. Mais nous regardons avec attention ce qui est en train de se mettre en place aux États-Unis où nous avons la création d'un écosystème autour de la technologie WiMax avec un certain nombre d'acteurs qui se sont regroupés pour déployer le WiMax aux États-Unis. Aujourd'hui, ce qui manque essentiellement en Europe, ce sont les terminaux compatibles avec la technologie WiMax.

### **Question**

Comme vous l'avez soulevé il y a quelques instants, les opérateurs téléphoniques demandent souvent de plus en plus aux syndicats d'inscrire aux Assemblées générales des copropriétaires au sein des immeubles l'installation d'un réseau de fibre optique. J'ai assisté à plusieurs assemblées où les copropriétaires ne se décident pas puisque ce n'est pas très évident sur le plan technique de pouvoir faire un choix. J'ai cru comprendre que Free avait un petit avantage - technique - par rapport aux autres opérateurs. Vous avez un dispatching plus facile plutôt que d'avoir des regroupements sur certaines lignes. Vous pourriez peut-être expliquer ce point soulevé par un des copropriétaires et qui a fait obstacle à la prise de décision lors de l'assemblée.

### **Réponse**

Ce sont les multifibres justement. C'est la décision qui a été validée par l'ARCEP hier, c'est-à-dire de pouvoir monter dans l'immeuble plusieurs fibres jusqu'à votre appartement, ce qui permet à chaque opérateur d'utiliser une fibre pour vous fournir de la fibre optique. Vous choisirez à ce moment-là l'opérateur.

## Réponse

Sur le nombre de prises, aujourd'hui, nous ne souhaitons pas commenter les données du nombre d'abonnés que nous avons en fibre optique. Nous en avons quelques milliers. Nous considérons que l'année 2010 va être véritablement l'année du déploiement à grande échelle de la fibre optique. Les deux dernières années ont été consacrées à la mise en place d'un cadre réglementaire. Les principaux goulets d'étranglement étaient connus, notamment l'accès aux immeubles comme notre actionnaire vient de le mentionner. Grâce à la loi de modernisation de l'économie et aux prévisions apportées par l'ARCEP hier, nous allons enfin pouvoir investir à grande échelle avec une montée en puissance de nos investissements et au bout, des abonnés en fibre optique.

## Question

Aujourd'hui, combien d'abonnés peuvent se connecter à la fibre optique ?

## Réponse

Quelques milliers. Notre déploiement est essentiellement centré sur la partie horizontale. En l'absence d'un cadre réglementaire clair, il était difficile d'entrer dans les immeubles. Les évolutions de ces six derniers mois nous permettent depuis peu de rentrer plus facilement dans les immeubles. Avec les décisions de l'ARCEP qui ont été prises hier, ce déploiement sera encore plus facilité.

## Question

Ressentez vous l'impact de la crise ?

## Réponse

Il faut être très prudent par rapport à ces commentaires. Il est difficile de répondre de manière définitive. Sur l'année 2008, la réponse est clairement non. Sur le premier trimestre 2009, nous avons eu des bons niveaux de recrutement, pas de rupture de tendance en termes de consommation des services à valeur ajoutée.

Sur le niveau des impayés, je ferai deux commentaires distincts entre la base d'abonnés Free et Alice. Sur la base d'abonnés Free, nous ne constatons pas à ce jour une dégradation des impayés. Sur la base des abonnés Alice, nous avons généré des impayés importants sur le premier semestre, mais cet élément est beaucoup plus lié à la migration et à l'intégration de cette base dans nos process.

Pour le moment, nous pouvons dire que la société Iliad n'est pas touchée par la crise. La croissance de nos activités ADSL serait-elle plus forte s'il n'y avait pas cette crise ? Oui probablement. En tout état de cause, nous allons avoir une forte croissance sur l'année 2009, nous serons rentables, et nous pensons dégager des résultats encore plus importants que ceux de l'année 2008.

## Question

Dans le vote des résolutions, il y a la nomination de deux nouveaux Administrateurs. D'une part, pouvez-vous les présenter et, d'autre part, pouvez-vous me dire si l'arrivée de Madame Calmels préfigure la volonté de vous développer dans le contenu.

## Réponse

Les deux nouvelles Administratrices sont présentes. Je leur demanderai, préalablement au vote concernant leur nomination, de venir se présenter.

Quant à l'arrivée de Mme Calmels, cela ne veut pas dire que nous allons nous lancer dans le contenu. Nous l'avons toujours dit : nous sommes un opérateur, qui dispose de « tuyaux » permettant de transporter des flux. Nous sommes là pour diffuser le plus de contenu et de services possibles, mais nous n'avons pas l'ambition ni la volonté de nous lancer dans l'édition.

### Questions

Envisagez-vous de garder deux marques à l'avenir : Alice et Free ? Pour Alice, est-ce qu'au niveau de la publicité notamment, il y aura un surcoût ? Les économies d'échelle pourraient être faites avec une seule marque. L'arrivée de Bouygues va-t-elle faire entrer un concurrent de plus dans l'univers de la Box ? Sera-t-il le concurrent d'Alice ?

### Réponses apportées

Effectivement, nous avons décidé de garder les deux marques puisque il y a près de 800 000 abonnés Alice. Nous pensons qu'il est important d'exploiter la marque Alice, d'autant plus que c'est une marque très connue sur laquelle il y a eu des investissements publicitaires et marketing très importants. C'est une marque reconnue. Nous pensons qu'il est important pour les abonnés Alice de ne pas changer la marque.

Ce que nous faisons en revanche, c'est faire évoluer leur offre de façon à leur offrir le plus de services possibles afin de se rapprocher de tous les services Free. Les nouvelles AliceBox sont en réalité des Freebox, c'est juste le boîtier qui diffère. Le surcoût n'est pas important.

Pour nous, il est très important de la maintenir pour ne pas perdre les abonnés actuels. Si nous avons arrêté de distribuer et de communiquer sous la marque Alice, le risque que nous aurions était de générer un *churn*, donc un désabonnement important des abonnés Alice qui se diraient : *"mon fournisseur n'existe plus. Que se passe-t-il ?"*

### Questions

Et que pensez-vous de l'arrivée de Bouygues ? Est-ce innovant ou assez agressif

### Réponses apportées

C'est un concurrent qui arrive comme un autre. C'est très bien.

Cela se veut agressif. Pour l'instant, nous ne le voyons pas vraiment encore dans le champ concurrentiel de l'ADSL. Il y a eu tellement d'opérateurs.

Dans tous les cas, nous nous retrouvons dans une situation concurrentielle bien plus intéressante qu'il y a quelques années, où il y avait une quinzaine d'opérateurs. Nous sommes passés, en l'espace de cinq ans, de quinze opérateurs à trois acteurs importants, un nouvel opérateur - Bouygues – arrive mais en tout état de cause nous sommes dans une position concurrentielle bien plus avantageuse qu'il y a quelques années.

### Questions

Compte tenu de vos projets de développement dans la fibre optique et le mobile et de la durée de validité de votre autorisation d'augmentation de capital, quelle est la probabilité que celle-ci soit mise en œuvre dans les 26 mois ? C'est la première question.

La deuxième question est plutôt un commentaire. Dans l'idée de faire une augmentation de capital dans ces délais éventuellement, l'attribution gratuite de bons de souscription aux actionnaires ne serait-elle pas un moyen d'animer le marché du titre ?

### **Réponses apportées**

Aujourd'hui, nous souhaitons nous doter de résolutions supplémentaires même si nous n'avons aucun projet identifié d'augmentation de capital. La société a des ressources propres importantes entre sa trésorerie, sa capacité d'endettement et les lignes de crédits qui sont à notre disposition. Maintenant, nous souhaitons nous doter de ces résolutions. Il existe par ailleurs – même si nous ne l'avons pas fait voter à cette Assemblée Générale, puisque l'autorisation accordée l'année dernière est toujours en cours de validité – des possibilités d'augmentation de capital avec attribution de BSA. C'est une résolution qui avait été votée l'année dernière. Le message que nous vous donnons aujourd'hui est qu'il n'y a pas d'actualité en terme de projets d'augmentation de capital.

### **Question**

Pourriez-vous apporter une précision sur le montant des charges financières qui ont été multipliées par 2,7 ; et le résultat net qui a été divisé par 8. Autrement dit, si tout va bien, Iliad va plutôt mal, à mon avis.

### **Réponse**

Vous parlez des comptes sociaux d'Iliad. Sur la charge financière, c'est clairement le poids de l'acquisition d'Alice. Nous avons eu un endettement supplémentaire d'environ 800 M€ qui a été financé exclusivement par de la dette bancaire. Cela explique l'augmentation très forte des charges financières.

Sur la baisse du résultat net d'Iliad, nous avons eu, en 2007, un élément exceptionnel qui était la cession de Kertel qui s'était traduite par un profit exceptionnel net d'impôts de 19 M€. Sur 2008, nous avons bien évidemment le poids des charges financières et l'absence de résultat exceptionnel qui se traduit par une baisse du résultat net.

Si nous regardons au niveau des comptes consolidés, là aussi, nous constatons une baisse du résultat net qui s'établit à 100 M€. Toutefois, si nous excluons l'impact de l'acquisition d'Alice, nous aurions eu un résultat net supérieur à 200 millions d'euros. Nous pouvons vous dire que pour l'année 2009, notre résultat net va très fortement augmenter.

## II : Mise aux voix des résolutions

La séance de questions-réponses terminée, le Président a offert la parole aux commissaires aux comptes qui ont présenté leurs rapports aux actionnaires.

Cette lecture des rapports faite, les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire puis à l'assemblée générale extraordinaire et dont le texte a été mis en ligne sur le site d'Iliad, dans la rubrique « Assemblée Générale 2009 », ont été mises aux voix (<http://www.iliad.fr/assgen/index.html>).

Le résultat détaillé des votes est disponible sur le site d'Iliad depuis le 26 juin 2009 (<http://www.iliad.fr/assgen/index.html>).

Enfin le Président a informé l'Assemblée du décompte exact du quorum et remercié les actionnaires de leur participation avant de lever la séance à 10 heures 17.